

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Opération de construction en vue de la réalisation d'un programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RATP HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claire GOUDINEAU

RCS / SIRET

5 9 2 0 2 5 8 1 1 0 0 0 2 3

Forme juridique

SA à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n° 39 a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²	Opération de renouvellement urbain tenant à la réalisation d'un programme immobilier mixte d'environ 12 800 m ² SDP sur un foncier d'environ 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération de valorisation immobilière prévue se compose de 3 bâtiments non accolés (R+9), permettant à termes le développement d'environ 260 logements et des locaux d'activités implantés au RDC des bâtiments (dont la nature est en cours de définition).

En matière d'espaces paysagers, près de 30% des surfaces du projet sont considérées comme perméables avec une terrasse végétalisée accessibles aux occupants deux bâtiments de logements (niveau R+2), un espace planté et arboré en bordure Est du projet (en limite séparative) et un espace planté et arboré marquant une faille nouvelle sur la pointe Nord du site dans une logique de perméabilité Est-Ouest (porosité recherchée à l'échelle du projet de réaménagement de la Porte de la Villette – voir annexe n°7, pages 22 à 27 notamment).

Enfin, un parc de stationnement établi sur 2 niveaux de sous-sols finalise l'aménagement de l'îlot (environ 130 places). L'emprise du projet est actuellement à usage de parking, aucune démolition (à l'exception de travaux de terrassement) n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans un secteur urbain en pleine mutation. Au sein du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la métropole parisienne du secteur Paris Nord-est (lancé par délibération du Conseil de Paris en date des 24 et 25 juin 2000), la création de logements, de locaux d'activité et du CTA va permettre de contribuer à la mixité habitat-emploi et de répondre à une demande forte en logements dans la Capitale avec pour objet :

- de reconverter un secteur imperméabilisé totalement et à usage exclusif de parking ;
- de dynamiser le quartier en permettant l'installation de nouveaux occupants et d'implanter un équipement d'entretien et de maintenance des véhicules routiers du parc de la RATP ;
- de densifier raisonnablement la parcelle existante en tenant compte de la présence à l'extrémité Sud de la parcelle de l'un des tubes du métro de la ligne 7 interdisant toute assise du futur bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2022, pour une durée globale de 30 mois (livraison prévisionnelle au 2eme trimestre 2025).

Pollution : Le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL ou BASIAS. Cependant, le site a été occupé entre 1978 et 2013 par une station-service (une cessation d'activité a été déclarée le 30 juin 2013 et des travaux de démantèlement ont été effectués). Dans le cadre des investigations sur le sol et sous-sol, les sondages effectués au droit du site ont permis de mettre évidence un impact en hydrocarbures ainsi que des traces en métaux sur brut. Des impacts en hydrocarbures et HAP pourraient également être retrouvés le long du tracé théorique d'un réseau d'eaux usées traversant la partie Est du site. Ces analyses ont confirmé le caractère pollué du site et une dépollution du site par évacuation des terres (environ 20 780 m³) est prévue.

Sol : Le site ne s'inscrit pas dans une zone d'aléa du retrait-gonflement des argiles. Cependant, il est localisé dans le périmètre soumis à l'arrêté préfectoral obligeant à la recherche systématique des zones de dissolution de gypse antéludien. Plusieurs missions géotechniques pour s'assurer de la compatibilité des sols ont été faites et ont confirmé la réalisation de travaux d'injection sur l'ensemble des anomalies mises en évidence dans les sondages ainsi que les nouvelles qui pourront être découvertes lors de travaux (voir annexe n°7, pages 28 et 29). Des travaux seront donc entrepris préalablement à l'aménagement de la zone.

Biodiversité : Le site n'est pas localisé au sein de zonages réglementaires ou d'inventaires et sa nature (parking) ne développe aucune zone susceptible de favoriser la biodiversité (exception faite des arbres d'alignement sur l'avenue de la Porte de la Villette, hors emprise du projet).

Aucune démolition (à l'exception de travaux de terrassement) n'est prévue.

Des mesures particulières en phase chantier (notamment pour éviter et réduire les nuisances sur la circulation, le bruit ou la qualité de l'air) sont prévues au sein de l'annexe n°7 (pages 40 à 43).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est aujourd'hui à usage exclusif de parking pour les besoins du personnel RATP. En phase exploitation, le projet a pour effet d'urbaniser cet espace peu qualitatif en vue de participer au renouvellement de la Porte de la Villette par la pose d'une « première pierre » à la requalification secteur à travers l'implantation de nouveaux bâtiments de logements en s'appuyant sur différentes opportunités : -la proximité immédiate des transports en communs et des services ; -une réponse à la demande exponentielle en logement sur la Capitale; -la recherche d'un dynamisme de la ville par le développement d'une nouvelle offre de logements étudiants (s'implantant idéalement en entrée de ville) et de locaux d'activités.

En termes de circulation : l'entrée et la sortie au parking du projet s'effectuent depuis l'avenue de la Porte de la Villette (via une rampe d'accès sous les bâtiments accession/locatifs). Cet espace est mutualisé pour tous les utilisateurs et occupants de l'ensemble immobilier.

En termes de répartition :

- un premier bâtiment de logements en accession comprenant environ 100 logements allant du T1 au T4 (géré dans le cadre d'une copropriété) ;
- un deuxième bâtiment de logements de type logements locatifs comprenant environ 58 logements allant du T2/T2 bis au T4;
- un troisième bâtiment de type résidence sociale étudiante comprenant un peu plus de 100 logements et des locaux de service collectif implantés en RDC et R+1.

Ces deux bâtiments seront gérés par des acquéreurs institutionnels.

A noter que le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de la MRAe en 2019 et qu'il a été modifié suite aux recommandations de la MRAe (réduction de la surface de plancher de l'opération, suppression d'une partie de la programmation dévolue à la création d'un centre de contrôle technique pour autobus au RDC des constructions, évolution de l'organisation urbaine des bâtiments de l'îlot). Des précisions sont apportées au sein de l'annexe n°7 (pages 8 à 17).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier loi sur l'eau le cas échéant (éventuellement pompage/rabatement de nappe + gestion EP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain / Surface de plancher créée	4 680 m ² / 12 800 m ² SDP
Surface de plancher logements	environ 11 800 m ² SDP
Nombre de logements futurs	260 logements
Surface de plancher activités	environ 1 000 m ² SDP
Hauteur maximale des constructions	R+9
Surface des espaces verts créés	Environ 2 200 m ²
Places de stationnement	environ 130 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

18, avenue de la Porte de la Villette
75019 PARIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 28 ' 75 " 92 Lat. 48 ° 86 ' 27 " 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 4 km d'une ZNIEFF (1 et 2). La plus proche étant la ZNIEFF de type 1 "Parc départemental de la Courneuve".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de biotope ne couvre la Ville de Paris.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Paris est concerné par le PPBE adopté par le Conseil de Paris les 16 et 17 mars 2015. A noter que l'avenue de la Porte de la Villette est classée en catégorie 2 selon l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'opération est situé à plus de 900 m du premier monument historique localisé au Sud-Ouest du secteur (site inscrit de la Villette).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente sur le secteur. La zone la plus proche est située à environ 300 m à l'Ouest (zone de classe 3).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le PPRI du département de Paris approuvé le 19 avril 2007. Il n'est pas non plus concerné par un PPRMT approuvé ou en cours d'élaboration toutefois, il est localisé dans le périmètre soumis à l'arrêté préfectoral obligeant à la recherche systématique des zones de dissolution de gypse antéludien. Les études géotechniques (2015, 2018 et 2019) ont mis en évidence la présence probable de bancs gypseux en cours de dissolution sur la zone. Des mesures sont prévues (voir annexe n°7 page 29).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs diagnostics environnementaux (2015 et 2018) ont été menés. Des traces d'hydrocarbures, en HAP et métaux brut ont pu être décelées. Une dépollution en phase chantier est donc prévue (voir annexe n°7 page 32).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone de répartition des eaux de l'Albien mais le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau en phase exploitation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet ne comprend aucun captage à des fins de production d'eau potable dans son périmètre. Il n'est par ailleurs pas compris dans un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à plus de 4 km au Sud du Parc Départemental de la Courneuve à la Courneuve (ZPS N°FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans un site classé au titre du Code de l'environnement. Le site le plus proche se situe à plus de 7 km et correspond au Bois de Vincennes au Sud-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau de la Ville de Paris. Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines ni en phase travaux, ni en exploitation (pas de géothermie).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme présenté au sein de l'annexe 7 (page 30), une nappe d'accompagnement est attendue à la côte 39 m NVP, soit à une profondeur de 6,50 m. Compte tenu de la création de parkings en sous-sol qui devrait être descendu jusqu'à 37,90 m NVP soit environ -7,6 m/TA, les niveaux de basses eaux de la nappe sont supérieurs à ces cotes. Des mesures sont prévues dans ce cadre.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune démolition n'est prévue en revanche, l'aménagement du site fera l'objet de travaux d'excavation et de dépollution. L'estimation du volume total de terres évacuées est d'environ 22 500 m3 (besoins parking fondations et réseaux).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre la création de toiture terrasse végétalisée ainsi que le développement d'espaces verts plantés. L'aménagement de ces espaces nécessite l'apport en terre végétale. Le nivellement général du terrain naturel est de 46.05 m NVP au Sud, de 45.60 m NVP au centre de la parcelle au droit des évacuations des EP et de 45.80 m NVP au Nord. L'aménagement du secteur ne remet pas en cause ce nivellement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des continuités écologiques existantes à l'échelle régionale. L'emprise du site représente un environnement végétal pauvre marqué par les arbres d'alignement de l'avenue de la Porte de la Villette (hors emprise projet). La mise en œuvre des constructions permet de recréer près de 2 200 m ² d'espaces verts pour maintenir et développer la biodiversité à son échelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au sein de la zone NATURA 2000 la plus proche (à plus de 5 km – Sites de la Seine-Saint-Denis).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est de fait à prévoir sur les zones naturelles à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le secteur s'inscrit sur un espace à usage de parking, classé au sein de la zone urbaine générale et est cartographié comme un emplacement réservé au sein du PLU en vigueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site SEVESO n'est recensé sur le territoire parisien.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des zones à risques inondations, glissements et affaissements de terrains.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet a vocation à proposer des habitations ainsi que des lieux de travail et de vie collectifs (activités / services collectifs au sein de la résidence sociale étudiante). La proximité du site avec le réseau routier (boulevard périphérique) a conduit le projet à définir plusieurs mesures pour éviter et réduire l'exposition des populations futures à la pollution de l'air environnante (voir annexe n°7 pages 47 et 48). Dans ce cadre la suppression du programme de CTA en RDC des bâtiments apparaît vertueuse.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds. Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier afin de limiter les incidences (charte chantier faible nuisance). En phase exploitation, le projet ne devrait générer que peu de déplacements routiers (moins de 30 véhicules en heures de pointe – voir annexe 7 page 45).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores : en phase chantier notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. En phase exploitation, le niveau sonore prévisionnel ne devrait pas dépasser le bruit de voisinage. Compte tenu de la présence de l'avenue de la Porte de la Villette et du trafic, l'annexe n°7 explique la prise en compte de ces nuisances au sein des bâtiments (pages 47 et 48).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet immobilier n'engendrera pas d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par les vibrations issues de la ligne 7 du métro. Des traitements antivibratoires sur le bâtiment de logements en accession et locatifs sont prévus (annexe n°7 – page 35).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses futures correspondront aux éclairagements des logements en période nocturne.</p> <p>A terme, une gestion adéquate des éclairagements extérieurs sera proposée (éclairage des bâtiments, des pièces des logements...).</p> <p>Le niveau attendu est celui d'un quartier résidentiel/d'activités.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>De faibles émissions de poussières pourront avoir lieu, celles-ci seront cependant limitées dans le temps à la durée des travaux. Des mesures sont par ailleurs prévues pour éviter et réduire ces incidences (voir annexe 7).</p> <p>En phase exploitation, il n'est pas prévu de rejet dans l'air à l'exception des émissions induites par la circulation des véhicules (mode de chauffage par réseau de chaleur, proximité des transports en commun réduisant l'émission de gaz à effet de serre).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre aucun rejet hydraulique, les eaux souillées par le chantier feront l'objet d'un traitement particulier (annexe 7).</p> <p>En phase exploitation, une évacuation usuelle des eaux pluviales et des eaux usées sera faite dans les réseaux concessionnaires (le PLU de la Ville de Paris impose un principe de rejet à débit régulé à 10L/s/ha). Une gestion alternative sera également assurée par les espaces pleine terre du projet permettant infiltration des eaux pluviales (terrasse, espaces plantés RDC).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant.</p> <p>Les eaux usées seront ensuite traitées au niveau de la station d'épuration locale.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Lors de la réalisation du chantier, plusieurs déchets seront produits (déchets banals et dangereux).</p> <p>En phase exploitation, le projet sera à l'origine d'une augmentation des déchets ménagers et assimilés. Des locaux déchets au sein de chacune des constructions, pour permettre une collecte usuelle, sont prévues.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les éléments de patrimoine identifiés dans la partie 5 du CERFA. Le projet ne s'inscrit pas non plus dans un espace naturel soumis à protection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occasionne une valorisation urbaine en matière d'usages et d'ambiance paysagère permettant de créer un développement urbain cohérent en adéquation avec les objectifs de renouvellement urbain du secteur Porte de la Villette. Par sa réalisation, il permet l'implantation de nouveaux habitants et de lieux de travail (création d'emplois) et son organisation urbaine favorise une certaine perméabilité avec les constructions existantes / futures (logique Est-Ouest).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des bases de données, on recense à proximité du site deux opérations relativement éloignées du site de projet :

- Projet campus Condorcet (création d'un pôle de coopération et de recherche de référence internationale dans le domaine des sciences humaines et sociales) à plus 2 km du site ;
- Construction d'un ensemble immobilier situé 49-63 avenue de la République à Aubervilliers (180 logements répartis sur 7 immeubles de R+2 au R+7 (pour une surface de plancher de 12 349 m²) ainsi qu'un commerce de proximité) localisé à plus d'1 km du site.

Aucun cumul d'incidence directe avec ces projets n'est à relever en raison de la distance et de la taille réduite du projet porté par RATP Habitat.

Pour les autres opérations analysées et suite à l'avis de la MRAe sur l'étude d'impact du projet en 2019 (notamment la ZAC de la Porte de la Villette en cours de création), un travail collaboratif mené par la ville de Paris avec les autres partenaires du projet de renouvellement (dont RATP Habitat) est mené depuis décembre 2019 afin de coordonner les éléments de diagnostic et de projets, et mettre en évidence des invariants sur ce territoire. L'évolution du projet est le fruit de ces échanges.

Des précisions suite aux remarques de l'autorité environnementale sur l'analyse des incidences cumulatives sont apportées au sein de l'annexe n°7 (pages 20 à 27 et pages 50 et 51).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du chantier, les travaux seront réalisés dans le respect de l'environnement et des riverains du projet. Des efforts seront réalisés pour maîtriser le bruit, la pollution de l'eau et des sols, les poussières, les déchets et les dégradations à travers un chantier à faibles nuisances ainsi que la circulation.

Cette démarche sera contractualisée par la mise en œuvre d'une charte engageant les entreprises intervenant sur le chantier et plusieurs solutions pour réduire l'impact du projet sur la circulation (notamment au droit de l'avenue de la Porte de la Villette dans le cadre du réaménagement prévu par la ZAC de la Porte de la Villette en cours de création) sont prévues.

En phase exploitation, plusieurs mesures sont d'ores et déjà prévues concernant les thématiques environnementales liées à la pollution de l'air, à l'acoustique, à la pollution des sols et l'énergie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Rappelons que ce projet est situé sur un espace totalement imperméabilisé et à usage de parking. L'état environnemental initial reste faible (à l'exception de sa proximité immédiate avec un axe routier). Le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de la MRAe en 2019.

Il est aujourd'hui plus vertueux (suppression d'un programme générateur de nuisances, conception urbaine améliorée, intégration aux orientations du projet de renouvellement urbain de la Porte de la Villette) ayant tenu compte des remarques de l'autorité environnementale (annexe n°7).

A cet égard, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre à évaluation environnementale le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 – Analyse des incidences sur l'environnement induites par le projet – 2021 (et ses annexes)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

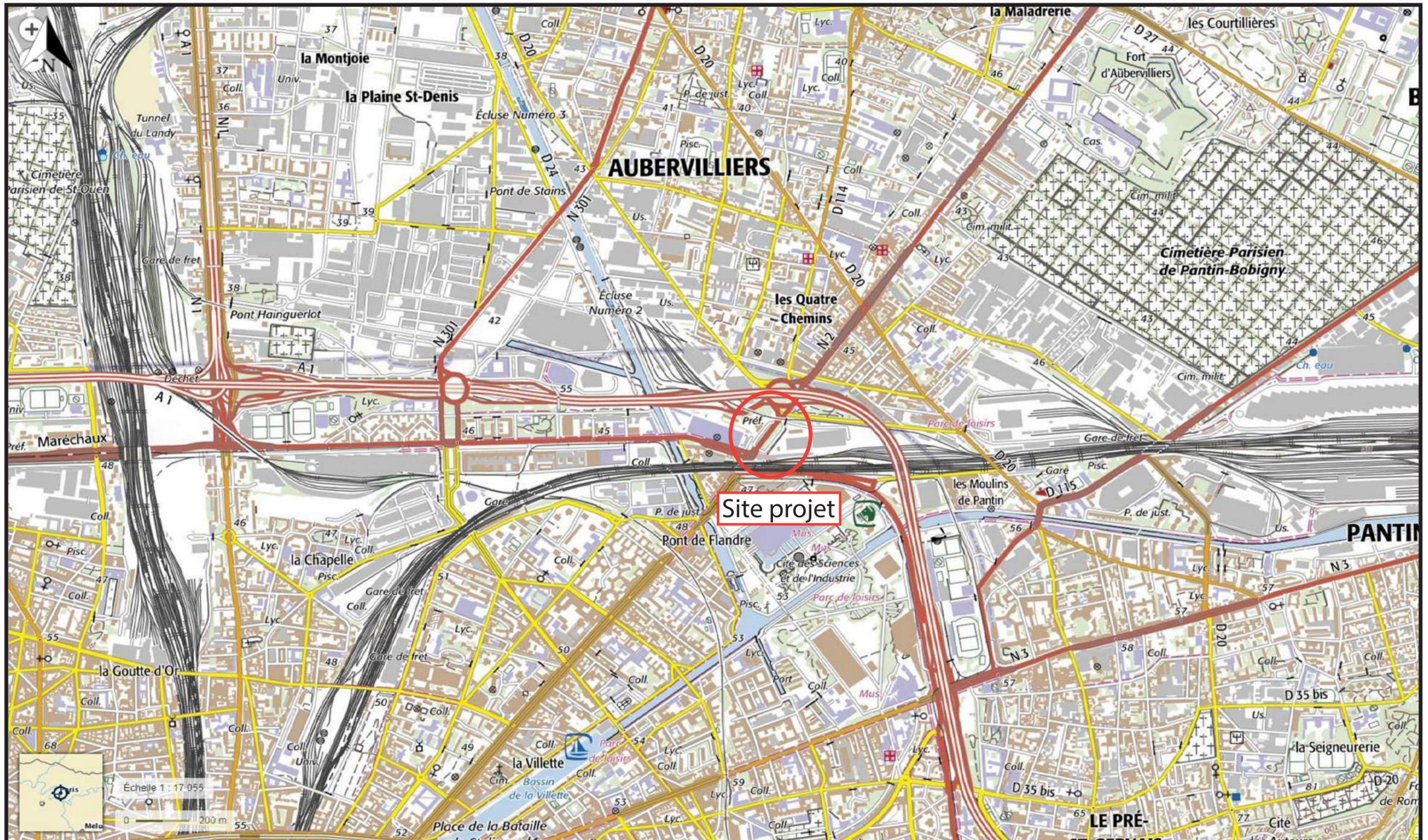
02/04/2021

Signature



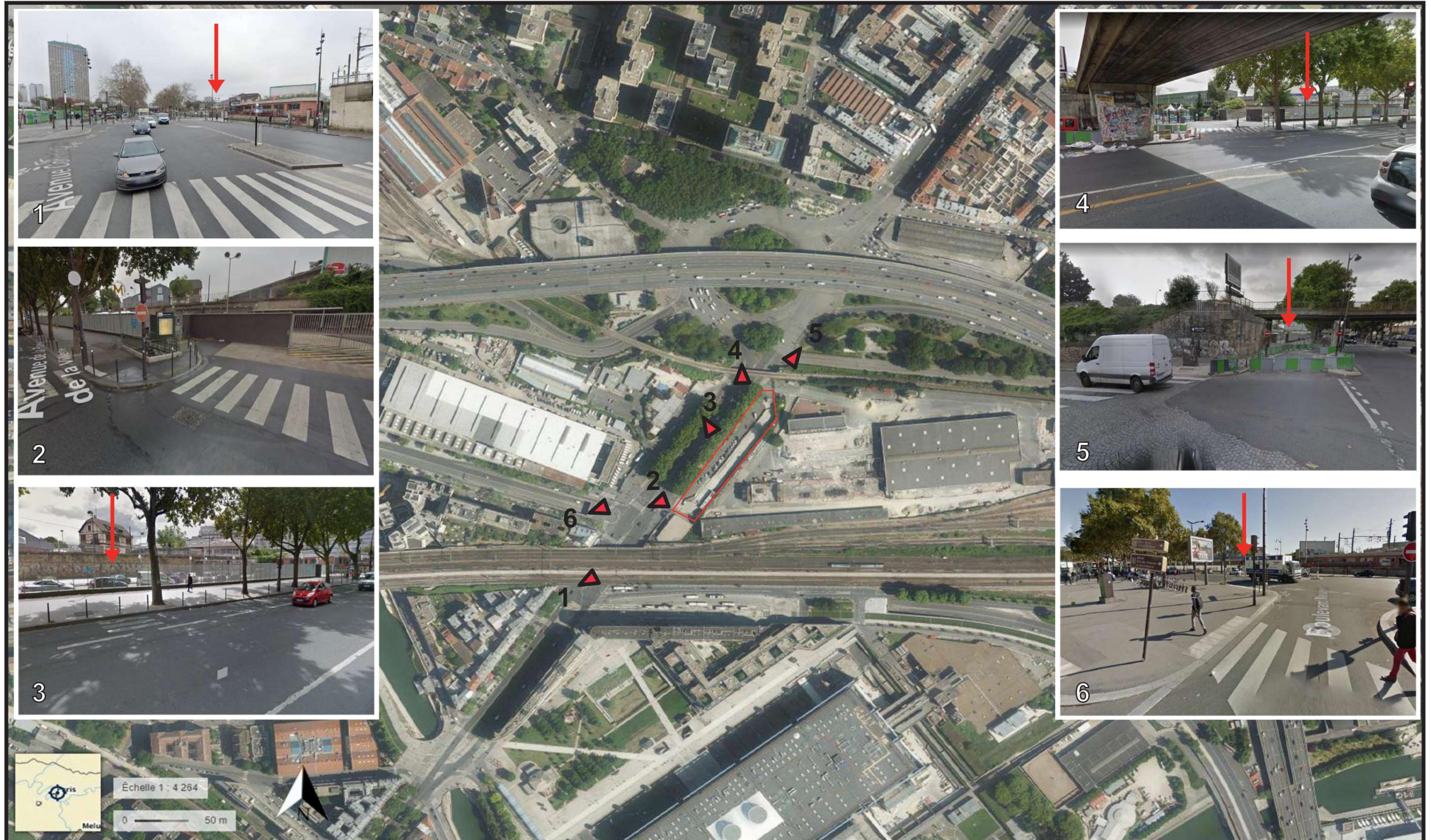
Annexe 2 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

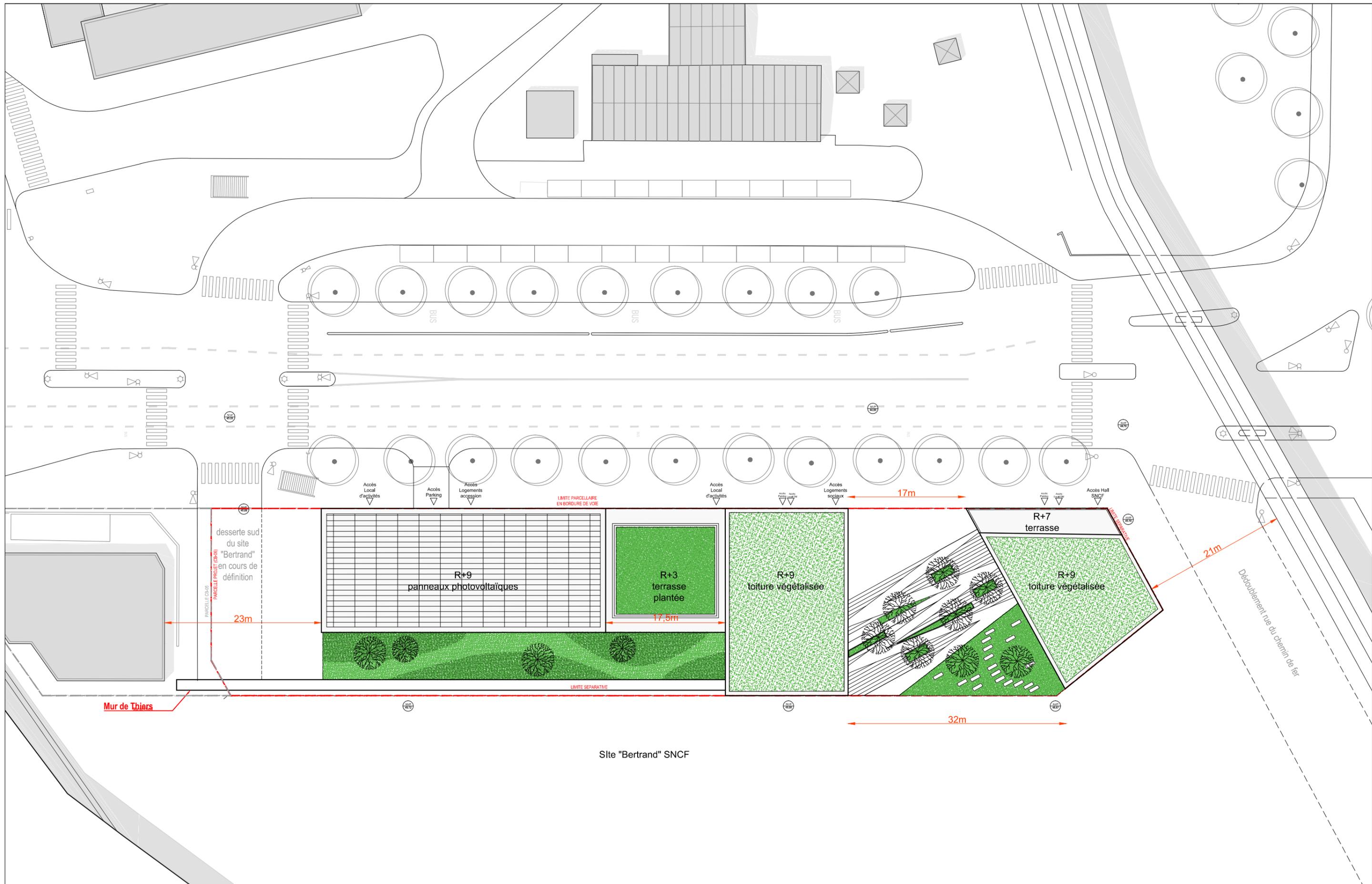
Plan de situation



Annexe 3 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Vues proches du projet



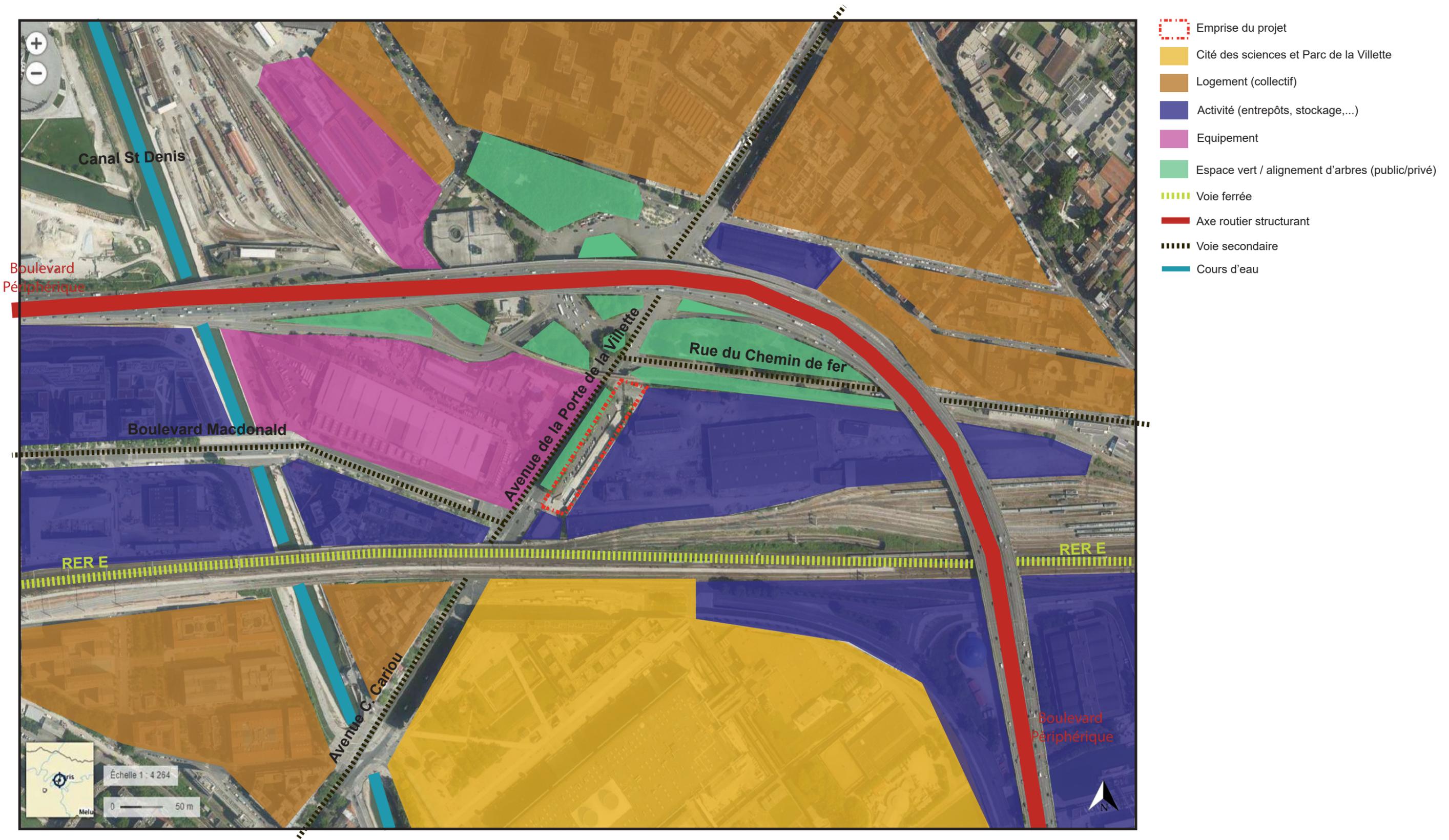


Site "Bertrand" SNCF

Maître d'Ouvrage	Maîtrise d'Oeuvre		PORTE DE LA VILLETTE Plan Masse	Phase	Emetteur	Echelle	N° du document	Indice
RATP HABITAT	BRUNO MADER ARCHITECTE ODILE + GUZY ARCHITECTES BATISERF CHOLET BMF	LAMOUREUX ACOUSTIQUE CL INFRA CSD FACES		ESQ A	BMA	1/500	Masse	
				date 07/12/2020				

Annexe 5 au Cerfa 14 734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Plan des abords du projet



Annexe 6 au Cerfa 14734*03 relative au programme immobilier mixte avenue de la Porte de la Villette à Paris

Sites Natura 2000 proches du projet

